

au sommet, à son extrémité extérieure; le coût estimatif est de \$7,500. Au cours des tempêtes terribles qui ont visité le littoral de l'île du Cap-Breton, en décembre dernier, une partie du brise-lames de Margaree a été grandement endommagée et afin d'empêcher qu'il ne se produise une brèche dans cet ouvrage, il est nécessaire de réparer et de renforcer la partie endommagée, le plus tôt possible, après l'ouverture de la navigation, au printemps.

M. CHISHOLM: Ce programme est conforme aux indications fournies, il y a cinq ans, ainsi qu'on peut le constater, en lisant les rapports qui se trouvent au département du ministre. C'est moi-même qui avait conseillé cela, après avoir pris l'avis des pêcheurs de mon comté; on a pris \$10,000 pour le prolongement du quai et du brise-lames, et un montant supplémentaire de \$24,000, pour des travaux de dragage. J'approuve le plan d'après lequel on va agir; je crois que la seule solution possible de nos difficultés, dans ces régions maritimes, est fournie par la construction de cet ouvrage sur pilotis à l'ouest du port, se dirigeant obliquement vers l'extrémité du brise-lames de l'est. Mais je répète que la dépense de \$4,500, cet automne, ne servira qu'à perpétuer l'état de choses qu'on a relevé depuis cinq ans à cet endroit. Le ministre propose de dépenser cette piètre somme pour réparer en partie le brise-lames, et il va laisser cet ouvrage dans un état tel qu'il sera endommagé encore plus, cet hiver et le printemps prochain. Il ne peut espérer, même s'il dépense économiquement ce montant de \$4,800, réparer convenablement ce brise-lames. Je veux représenter instamment au ministre que ce montant de \$4,500 ne lui permettra pas de faire exécuter les travaux de réparations nécessaires au brise-lames de l'est, c'est-à-dire que ce crédit ne permettra pas qu'on remette cet ouvrage dans l'état où il se trouvait, il y a cinq ans. Le rapport de l'ingénieur mentionne le fait qu'une partie du brise-lames a été emportée, l'automne dernier. L'ingénieur n'a pas fait de rapport complet sur l'état du brise-lames, qui se détériore graduellement. L'ingénieur a pris le soin, j'ignore pour quel motif—de ne pas expliquer que la partie du brise-lames emportée, l'automne dernier, n'avait été construite qu'au cours de l'automne précédent. Le nouvel ouvrage a été emporté et il a entraîné avec lui une autre partie du brise-lames. Je dirai que si l'ingénieur avait consulté celui qui avait dirigé les travaux sous ses ordres, il se serait rendu compte de l'absurdité de la direction qu'il avait lui-même donnée aux travaux. A mon avis, l'idée du contre-

maître valait mieux que celle de l'ingénieur à l'égard de ces travaux de réparations. Si le ministre veut réellement réparer, en la façon voulue, le brise-lames en question, il doit procéder dans ce travail de façon à ce que l'ouvrage puisse résister aux tempêtes. La difficulté au sujet du travail exécuté, l'automne dernier, provenait de ce que les grands clous avaient fait défaut, parce qu'on les avait enfoncés dans du bois pourri qui avait servi à la construction de cette partie du brise-lames à laquelle se rattachait le nouvel ouvrage. On a laissé l'ancien ouvrage se détériorer petit à petit, par suite de l'indifférence évidente de l'ingénieur, ou du département, ou des deux à la fois. Pour réparer convenablement cet ouvrage, il faut commencer les réparations à la base même de ce dernier. Si le ministre procède en la façon dont le département l'a fait, au cours de ces trois ou quatre dernières années, il fournira simplement à un certain nombre de pêcheurs du bois de chauffage, le printemps prochain, provenant du bois qu'il va acheter à haut prix, sans doute, pour l'utiliser aux travaux de réparation de ce brise-lames.

La dépense de ces \$4,000 ne donnera aucun bon résultat, à moins qu'on ne les emploie dans l'intention de me battre aux prochaines élections. Mais je lui promets que la seule manière dont le Gouvernement pourrait y arriver serait de convaincre les électeurs qu'il désire sincèrement améliorer ce havre, et pour cela il devra changer ses méthodes de demander des crédits à une époque où son emploi ne peut pas améliorer les conditions de notre havre, et surtout lorsque l'on a la preuve que le Gouvernement n'a pas l'intention de le faire. Mais que le ministre réussisse à me faire battre ou non, tant que je représenterai le comté d'Inverness, la protection de nos travaux publics sera la chose la plus importante pour moi.

Le Gouvernement ne peut pas me reprocher de ne pas l'avoir tenu renseigné continuellement; il ne peut pas non plus dire qu'il a lui-même voulu sincèrement tenir ce brise-lames en bon état. Je suis heureux de voir que la persistance de mes efforts a fini par convaincre le ministre de l'importance de reconstruire ce brise-lames à l'ouest et de faire les travaux de dragage nécessaires, et je dois remercier le Gouvernement d'avoir pris cette décision. J'ai cependant toujours le droit de lui reprocher de ne pas avoir tenu l'ancien brise-lames en bon état de réparation; ce n'est ni plus ni moins qu'un crime de l'avoir ainsi négligé, et je veux dire aussi au ministre que